

DATE DE CONVOCATION  
02/09/2024

DATE D’AFFICHAGE  
02/09/2024

|                                      |
|--------------------------------------|
| NOMBRE DE CONSEILLERS<br>EN EXERCICE |
| 26                                   |
| PRÉSENTS                             |
| 21                                   |
| VOTANTS                              |
| 26                                   |

L’an deux mille vingt-quatre, le **lundi 9 septembre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

**Étaient présents**

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Abdellah FAWZI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Nicolas RICHTER, Mme Agathe PETRIGNANI.

**Absents excusés**

Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à Mme Marie-France MOLLET  
Mme Edith LE ROUX donne pouvoir à Mme Josette ALDROVANDI  
M. Frédéric LACOUR donne pouvoir à M. Bruno LECŒUR  
Mme Isabelle PIERRE donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL  
M. Bertrand VERSTRAETE donne pouvoir à M. Damien de WINTER

**Secrétaire de séance** : Mme Sophie MOBASHER

---

---

**Délibération n° 24.09.09/05**

**Objet / Création d’un Comité de Pilotage (COPIL) pour la débitumisation des cours de l’école Louis Aragon**

---

---

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de mettre en place un Comité de Pilotage (COPIL) dédié à la débitumisation des cours de l’école Louis Aragon.

Cette initiative s’inscrit dans une démarche de développement durable et de bien-être des élèves, en remplaçant les surfaces bitumées par des espaces verts et des matériaux plus écologiques.

Ce projet vise également à lutter contre les îlots de chaleur, et comportera également un certain nombre d’aménagements paysagers agissant comme ombrières.

La création de ce COPIL permettra de coordonner les actions de la municipalité, de suivre l’avancement de ce projet et de garantir une concertation avec les différentes parties prenantes.

Il aura ainsi pour missions premières de :

- coordonner les actions de débitumisation des cours de l’école Louis Aragon,
- suivre l’avancement du projet et de rendre compte régulièrement au Conseil municipal,
- proposer des solutions techniques et financières pour la mise en œuvre du projet,
- communiquer régulièrement sur le projet auprès des élèves, des parents et de la communauté.

Monsieur le Maire indique également que ce COPIL se réunira au moins une fois par trimestre, et qu’il présidera ces réunions.

Un compte-rendu de chaque réunion sera établi et transmis aux membres du Conseil municipal.

Par ailleurs, un budget spécifique sera alloué à ce projet, et des recherches de financement et subventions seront lancées.

**Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

**CONSIDÉRANT** l'importance de la débitumisation des cours d'école pour améliorer la qualité de vie des élèves et réduire l'impact environnemental ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de coordonner les actions et de garantir une concertation avec les différentes parties prenantes de ce projet ;

**CONSIDÉRANT** les compétences de la Ville de Giberville en matière de gestion des établissements scolaires et de développement durable ;

**DÉCIDE** de créer un Comité de Pilotage (COPIL) dédié à la débitumisation des cours de l'école Louis Aragon ;

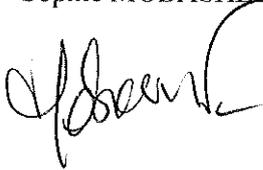
**DIT** que ce COPIL sera composé des membres suivants :

- le Maire de Giberville ou son représentant
- l'Adjointe aux affaires scolaires
- l'Adjoint à l'urbanisme et aux travaux
- des conseillers municipaux appartenant aux commissions « affaires scolaires » et/ou « urbanisme travaux »
- le Directeur de l'école Louis Aragon
- des représentants des parents d'élèves
- des représentants des enseignants
- des représentants du CMEJ
- un représentant du CAUE 14
- le Directeur Général des Services de la Ville de Giberville
- le Directeur des Services Techniques de la Ville de Giberville
- le Directeur des affaires scolaires de Giberville

**PRÉCISE** que le présent COPIL débutera ces missions à compter du mois d'octobre 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,  
Sophie MOBASHER



Le Maire,  
Damien de WINTER

